

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° II - 805

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 430 de M. Pélissard

APRÈS L'ARTICLE 47

Substituer aux deux occurrences du mot :

« locales »,

le mot :

« territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.